AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (16)ItemJean-Baptiste André Godin à Élise Juliette Victorine Pourpe, 30 octobre 1875

Jean-Baptiste André Godin à Élise Juliette Victorine Pourpe, 30 octobre 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation2 p. (484r, 485v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Élise Juliette Victorine Pourpe, 30 octobre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48630

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>30 octobre 1875</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Pourpe, Élise Juliette Victorine (vers 1825-)</u>

Description

RésuméGodin accuse réception de la lettre de madame Pourpe qui lui fait des propositions pour prendre part à l'instruction de l'enfance au Familistère. Il lui fait observer qu'elle ne doit pas se rendre compte des contraintes de l'emploi d'institutrice car elle a parlé à Marie Moret d'amener avec elle des filles pour achever leur instruction. Godin lui indique qu'il ne pourrait l'employer qu'à la condition qu'elle se consacre entièrement aux classes du Familistère. Il lui explique qu'il ne peut s'occuper de l'affaire de Flavy-le-Martel dont elle lui a parlé. Il lui demande le montant des appointements auxquels elle prétend et des références. Il l'informe qu'il sera dès jeudi prochain à Versailles au 28 rue des Réservoirs et il lui retourne le manuscrit d'un discours qu'elle lui avait adressé. SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page

Mots-clés

de la lettre.

<u>Éducation</u>, <u>Emploi</u>, <u>Familistère</u>
Lieux cités<u>Flavy-le-Martel (Aisne)</u>
Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Madama-

Guise 30 gons of

for rear la lettre de ly par la puile rous me failes des propositions four vous me failes des propositions for l'enterer de l'enterer de l'enfance.

Je voir que vous me vous alles par complete des mérestites pratiques de la fourelier d'une, institutive parmi

s. Ca vous avet parlé à l'enterer de l'enterer de votre enteretion

d'enterer de votre enteretion

d'enverer vec vous des jeun es fille sont vous désires achever

se la teru des classes, ev, d'eur untre coté, et ne me senelle pas rentle gas de journes demoiselles puissent être laissées dans l'habi.

tation, seules la plus farte partie du jours au milia du insurances de notre propulation. de comprendais la prosiducté davoir de jeunes felles aupres de rocco in elles Ascerace A travaille vans are classe alienant a colo où vous ferres vous même l'édec. cation d'unes partie à nos enfants mais cela n'excista nos. k no roce done la possessibile I whileser was services qu'autant que vous pourries vous consacrer lout entere our classes our Hamilitlere.

que vous me sacemattes ous

chamilistère ne peut étre donnée

of me occupations went asses

rensergues bur vous. mombreces per que person in obeigen be in wort Le enois devair vous doine was no parles Assert remarquer que ses Jeadi Harry le Murtel & y prochain Je Herre a Versailles 10 16 wy a gir wine section 18 rue des radervoirs · proseble es serait l'acceptat Je vous relourne par es townier to mine papears tion de nos services vans les classes du Familitteres Jafferos, de manuscrat de Mosis our grestiens sont de hours que vous aver des a revoudre pour celas y voule me communiques. D'abard que les appointes de l'emoigne une fais de mento aunquelo vaus pretendes plus que lous curs que reclore me saint passiles, face to been don't aujorde her en suite que les références wheter en France. que je pourse obtenis such Muiles agreer, Madam voies me permuttent de l'assurance 22 ma conside. Nous acceptes to the said lation thes - duthingues. Moyel done de rious juges a dispos de que donner les mozens de les références, en me faisent comaine vone passe es les personnes que reusent me